

Direction générale adjointe

Éducation, jeunesse, sports et culture

Direction des collèges et de l'enseignement supérieur

CC/FP

Dossier suivi par : **Florence PELISSIER**

04 74 22 94 00

florence.pelissier@ain.fr

Bourg-en-Bresse, le 19 janvier 2026

Madame, Monsieur,

Lors de la réunion publique du 11 décembre dernier, le projet d'ajustement de sectorisation des collèges Vaugelas de Meximieux, Marcel Aymé de Dagneux, Emile Cizain de Montluel et Louis Armstrong de Beynost, vous a été présenté pour une mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2026. Vous trouverez en pièce jointe le document qui a été partagé.

De nombreuses questions ont été posées pendant le temps d'échanges, parmi lesquelles la possibilité d'échelonner l'évolution des secteurs de recrutement sur 4 ans :

- uniquement pour les élèves entrant en 6^{ème} en 2026,
- pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} en 2027,
- pour les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} en 2028,
- pour les 4 niveaux en 2029.

Conformément à mon engagement pris en fin de réunion, cette possibilité a été étudiée en lien étroit avec l'Inspection d'Académie et la Région Auvergne-Rhône Alpes, gestionnaire des transports scolaires.

L'échelonnement de la mise en place de cette nouvelle sectorisation est possible, dans le contexte spécifique de ce projet, tout en engendrant les conséquences suivantes :

1. l'allégement des effectifs accueillis au collège de Meximieux se fera de façon plus progressive au cours des années et le nombre d'élèves, à la rentrée de septembre 2026, restera conséquent,
2. la dépense portée par la Région pour dédoubler les circuits scolaires sur trois années au lieu d'une année sera plus importante, du fait de l'augmentation du nombre de cars. Le recrutement de conducteurs supplémentaires sur ce secteur géographique ne devrait pas poser de difficultés.

Au vu de ces éléments, le Département de l'Ain, en accord avec l'Inspection d'Académie et la Région, prévoit donc, de manière exceptionnelle, de mettre en place de façon échelonnée la nouvelle sectorisation qui vous a été présentée.

A la rentrée de septembre 2026, les collégiens actuels poursuivront donc leur scolarité dans leur collège et seuls les élèves entrant en 6ème seront concernés par la nouvelle sectorisation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations, et je remercie par avance les directeurs des écoles et les principaux des collèges de transmettre cette information aux parents d'élèves et associations de parents d'élèves concernés.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente en charge de la
jeunesse, des collèges, de l'éducation et
de l'enseignement supérieur



Véronique BAUDE